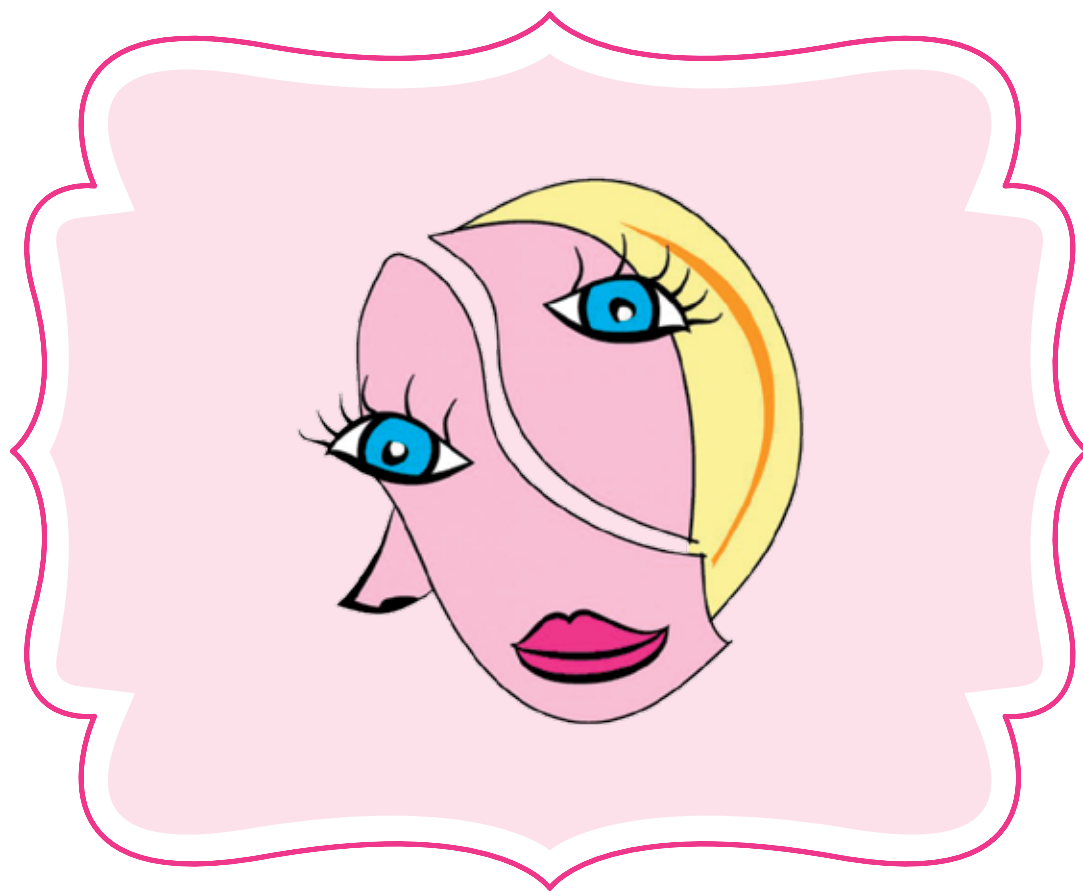


Faux Botox, vrais ravages



Beauté risquée. La lutte aux rides coûte cher. Si cher, que dans l'espoir de payer moins, des milliers de Québécois prennent des risques immenses. Faux Botox et faux agents de remplissage. Injections illégales. Rabais de groupe. Cliniques achalandées comme des usines... **Le milieu de la santé dénonce les dérives d'un marché anarchique et l'inaction des autorités.**





MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Des vendeurs de Botox bidon et de substances censées combler les rides infiltrent depuis peu le marché québécois avec leurs produits douteux, qui ont déjà provoqué des tragédies de l'Australie jusqu'aux États-Unis.

Pendant deux mois, au lieu d'utiliser la marque Botox, une jeune médecin montréalaise a injecté de la toxine botulinique coréenne aux patients d'un réseau d'au moins trois cliniques d'esthétique. «Ce sont les propriétaires, des hommes d'affaires, qui me la fournissaient et je leur faisais confiance, explique la jeune femme, qui a requis l'anonymat. Je ne savais pas que c'était un produit acheté au rabais et qu'il n'était même pas approuvé par Santé Canada.

«Un jour, poursuit-elle, ils m'ont montré des fioles avec des étiquettes pleines de caractères asiatiques. Ils étaient même prêts à essayer le produit sur eux! Mais pour que j'injecte, il fallait à tout le moins que la bouteille soit lisible.»

Estomaqué, le président sortant de l'Association canadienne de médecine esthétique, Yves Hébert, a dissuadé sa consœur de recommencer, peu importe la langue d'étiquetage. «Les produits étrangers ne sont pas soumis au même contrôle de qualité, prévient-il. D'une bouteille à l'autre, ils peuvent être trop concentrés ou pas assez. Et s'ils contiennent des impuretés, ils peuvent causer de graves problèmes: des infections jusqu'au choc anaphylactique et la mort.»

Malgré tout, une infirmière de la couronne nord (qui ne veut pas être nommée) avoue commander régulièrement de la prétendue toxine botulinique

et des agents de remplissage de rides, tous fabriqués en Chine, puis vendus en ligne, sans ordonnance. Elle en a déjà injecté à ses amies et s'en injecte toujours elle-même. «Ça m'inquiète un peu, mais c'est beaucoup moins cher», justifie-t-elle.

Dans les cliniques québécoises, on paie en moyenne 500\$ pour se faire injecter du Botox, et au moins autant pour se faire injecter un agent de remplissage. Utiliser soi-même des produits douteux coûte entre quatre et dix fois moins. Mais les risques, eux, sont incalculables. L'infirmière qui le fait a déjà forcé la dose et eu du mal à parler pendant deux mois. «Sa bouche ne fermait plus, explique l'une de ses amies. Une autre fois, en ouvrant la seringue, on a réalisé que le contenu était beaucoup trop épais et on l'a jeté.»

PARALYSIE

En Océanie, des femmes ordinaires se sont causé des abcès en s'injectant elles-mêmes des substances vendues sur l'internet avec un DVD explicatif. L'une d'entre elles a même perdu un rein.

Aux États-Unis, des charlatans et des médecins sont allés jusqu'à injecter du faux Botox fait d'huile à moteur ou destiné à des souris de laboratoire. Des patients ont paralysé et ont dû subir une trachéotomie.

À Laval, la dermatologue Suzanne Gagnon souligne qu'aucun médecin canadien n'a été impliqué dans une histoire aussi extrême. Ce qui n'empêche pas les vendeurs louches de vouloir les appâter. Sa clinique, Face au temps, a reçu une télécopie et des courriels lui offrant

du faux Botox chinois ou des agents de remplissage à des prix dérisoires. Il y a environ huit mois, une vendeuse non autorisée a même téléphoné, prétendant avoir rendez-vous. «C'est de la fraude!», s'indigne la dermatologue.

À l'été 2012, un vendeur similaire a pris contact avec une autre clinique lavalloise. «En faisant des recherches à son sujet, on est tombés sur un site de Botox chinois, indique la technicienne Lucie Beauchemin. On a ensuite appris que d'autres médecins avaient été sondés. C'est illégal.»

La Presse a pu joindre ce vendeur en se faisant passer pour une infirmière. Arrogant et méfiant, le Torontois a affirmé vendre des agents de remplissage plutôt que de la toxine botulinique, puis a refusé d'en dire plus à moins de savoir comment nous l'avions retrouvé.

Un médecin montréalais a pris le relais à la demande de La Presse. Il s'est vu proposer deux produits reconnus à environ 20% de rabais. «Mais le premier n'est pas approuvé au Canada et le second devrait plutôt être vendu par une maison de distribution. Dès qu'on ne passe pas par la filière officielle, on peut s'interroger sur la composition réelle du produit et sur ses conditions d'entreposage», dit l'omnipraticien.

500 MÉDECINS FAUTIFS

Santé Canada autorise seulement trois marques de toxines botuliniques pour atténuer les rides: Botox cosmétique (du laboratoire californien Allergan), Dysport (fabriqué en Irlande) et Xeomin cosmétique (fabriqué en Allemagne). Puisqu'il s'agit de médicaments, seuls les médecins et les pharmaciens

peuvent s'en procurer sans violer la loi. Et seuls les médecins et les infirmières qu'ils forment et délèguent peuvent en injecter.

Allergan, qui détient 85% du marché, a doté ses flacons d'un hologramme, pour les rendre inimitables. La société nous a déclaré qu'elle dénonce les cas d'importation illégale et de contrefaçon à Santé Canada et à la GRC, et qu'elle collabore ensuite à leurs enquêtes.

Il y a quatre mois, les autorités canadiennes ont même été interpellées par la Food and Drug Administration (FDA). L'organisme a alors rendu publics les noms de 350 **médecins américains**, précisant qu'ils s'étaient procuré du Botox de contrefaçon auprès de fournisseurs appartenant à Canada Drugs, pharmacie en ligne établie à Winnipeg. La FDA reprochait déjà à l'entreprise d'avoir vendu du faux Viagra et un faux médicament contre le cancer fabriqué en Turquie.

L'entreprise n'a pas répondu à nos demandes d'entrevue, tandis que Santé Canada nous a déclaré, par courriel, n'avoir aucune raison de croire que les Canadiens soient en danger.

«Santé Canada ne protège pas le public contre les médicaments contrefaits», estime au contraire Amir Attaran, professeur aux facultés de droit et de médecine de l'Université d'Ottawa. À ses yeux, les fonctionnaires canadiens sont trop passifs et les règles internationales ne sont pas assez sévères. «Les pénalités sont plus grandes pour les fabricants de faux billets de banque que pour les fabricants de faux médicaments, qui peuvent pourtant tuer», résume-t-il.



INJECTIONS ILLÉGALES

LA JUNGLE



MARIE-CLAUDE MALBOEUF

« Mise en plis, pédicure, épilation, injections de Botox... » De nombreux salons de beauté et spas de la grande région montréalaise n'hésitent pas à offrir de la toxine botulinique à leurs clients.

Dans au moins une demi-douzaine de cas, ni leurs annonces, ni leurs sites web n'affichent un nom de médecin. Au téléphone, toutes leurs réceptionnistes affirment néanmoins qu'un professionnel de la santé se rend sur place pour réaliser les injections. Disent-elles vrai? Des médecins en doutent depuis qu'ils constatent que les imposteurs sont de plus en plus nombreux à manier la seringue.

« À Montréal, il arrive que des non-professionnels fassent des injections dans un salon de beauté ou de coiffure après avoir pris un petit cours de fin de semaine », affirme le Dr William Papanastasiou, de l'Institut de chirurgie plastique de Westmount. Le chirurgien plasticien parle en connaissance de cause. Il a dû réparer les dégâts subis par une douzaine de patientes au cours des cinq dernières années : des asymétries et des descentes de sourcils. « Ce genre de problèmes ne survient pas quand l'injection est faite par une personne expérimentée. Mais les gens sont trop gênés pour dénoncer les charlatans », dit-il.

À Toronto, c'est carrément « la jungle », affirme le Dr Yves Hébert, président sortant de l'Association canadienne de médecine esthétique. Et il croit que le phénomène fait tache d'huile au pays. L'an dernier, une naturopathe et un faux « docteur » ont ainsi été pris en flagrant délit par CBC, dans deux établissements de Vancouver. L'homme a alors admis qu'il achetait sa toxine botulinique au Mexique et en Turquie.

« Les médecins avec lesquels je travaille ont réparé des patients qui s'étaient fait injecter dans des sous-sols et des bungalows », rapporte de son côté l'infirmière montréalaise Chantale Bonenfant.

COURS OUVERT AU PUBLIC

Pour compliquer le tout, l'entreprise Elite Aesthetic Medical & Business Training fait la tournée des grandes villes nord-américaines afin d'y offrir des séminaires d'injection ouverts à tous (en plus d'offrir à quiconque une formation et un examen

en ligne, qui permettent de recevoir un diplôme par courriel).

L'an dernier, une infirmière de Deux-Montagnes (ayant requis l'anonymat) a payé près de 2000\$ pour suivre le séminaire d'une journée donné à Toronto. Elle a alors découvert avec stupéfaction que la réceptionniste d'un salon de beauté s'était glissée parmi les élèves. « Vous pouvez être chauffeur de camion et ils vont vous accepter », lance-t-elle.

Sur son site web, Elite précise qu'un élève du genre ne pourra participer aux exercices pratiques à moins qu'un médecin se soit inscrit avec lui. Pour participer, chacun doit par ailleurs signer une décharge reconnaissant que le certificat remis à la fin du cours n'est pas un permis de pratique. « Elite n'est PAS responsable de toute action ou pratique illégale entreprise par ses participants », indique le document.

L'entreprise n'a pas répondu à nos demandes d'entrevues.

MÉDECINS ITINÉRANTS

Pour le Dr Yves Hébert, former de non-professionnels est une hérésie. Même les médecins ne devraient pas se contenter d'une formation éclair, ni faire des injections en dilettantes, à l'extérieur des cliniques médicales, dit-il, désireux de protéger le public et la réputation des vrais experts, qui font des injections sûres.

« Les médecins itinérants offrent de la médecine esthétique au rabais, un suivi médical des patients souvent inadéquat et des conditions de travail tout à fait inacceptables, dénonce-t-il. Un salon de coiffure ne sera jamais équipé pour faire face à des complications possibles, comme un choc anaphylactique. Il y a urgence en la demeure si on veut éviter des drames. »

« Il faut bien connaître l'interaction entre les différents muscles du visage pour obtenir un effet équilibré en injectant au bon endroit, avec la bonne dilution et la bonne dose », renchérit la dermatologue Suzanne Gagnon, de la clinique lavalloise Face au temps.

Les enquêteurs du Collège des médecins du Québec sont déjà à l'œuvre, assure en entrevue le président de l'organisme Charles Bernard, qui promet de sévir. « Le Botox doit être injecté dans un contexte médical, convenable et salubre, dit-il, sinon, c'est illégal. »



DES RABAIS ILLÉGAUX

La réceptionniste nous avait donné rendez-vous pour une « consultation gratuite ». Mais le médecin, déjà prêt à injecter, ne nous a jamais approchées et semblait irrité par nos questions. Est-ce qu'un médecin se chargera d'injecter le Botox ? « Non, je suis vétérinaire ! », a-t-il lancé avec sarcasme. Les choses peuvent-elles mal tourner ? « Pas du tout. » Quand procéder ? « Tout de suite, si vous le voulez. » Pourra-t-on bénéficier du rabais de groupe annoncé sur le web, même si on ne l'a pas acheté à temps ? « Je peux vous faire 50 % . »

À l'extérieur, la minuscule salle d'attente du chirurgien était bondée. Comme de nombreuses autres cliniques « médico-esthétiques », l'établissement propose régulièrement des rabais pouvant atteindre 67 % sur des sites d'achat en groupe comme Groupon, Tuango et Promodujour.

D'après nos recherches, une bonne douzaine de cliniques montréalaises ont affiché des offres du genre ces derniers temps. Quelques autres les ont imitées dans la région de Québec. C'est ainsi que des centaines de Québécois ont dû payer leur traitement d'avance – sans même avoir été vus – et ont acheté une dose identique de toxine botulinique, peu importe l'état de leur visage. Sur le coup, la marge de profit des médecins est minime. Mais la stratégie peut se révéler payante à long terme, puisqu'une fois débarrassés de leurs rides, de nombreux patients sont prêts à se faire réinjecter le produit – à plein prix – pour ne pas les voir réapparaître au bout de quelques mois.

ILLÉGAL

« Les médecins n'ont pas le droit d'annoncer des médicaments, encore moins de les vendre au rabais, c'est complètement inacceptable », prévient pourtant le Dr Charles Bernard, président du Collège des médecins du Québec (CMQ).

Si l'on ne sévit pas rapidement, il y aura des dérapages, prédit de son côté le président sortant de l'Association canadienne de médecine esthétique, Yves Hébert. « J'ai déjà dû réparer les dégâts chez une patiente qui était entrée et était ressortie d'une autre clinique au bout de deux minutes. Les seringues étaient prêtes; il n'y avait pas eu d'histoire de cas, pas d'examen, pas de photo... Pourtant, il n'existe pas de recette universelle. »

À Laval, la Dr^e Suzanne Gagnon abonde dans le même sens. « Ces offres de groupe sont un peu ridicules. On n'utilise pas les mêmes doses sur tout le monde. De toute façon, un traitement médical, ça ne devrait pas se marchander », dit-elle.

Les médecins prudents préfèrent rencontrer chaque patient pour évaluer ses attentes, lui donner de l'information et étudier les mouvements de son visage.

En 2011, Santé Canada a tenté de sévir. Le Ministère a alors exigé que tous les collèges de médecins du pays avisent leurs membres qu'ils ne pouvaient pas utiliser leur site web pour vanter les vertus des médicaments antirides. Près de 50 Albertains ont alors reçu des avertissements. À l'époque, le problème n'était pas manifeste au Québec, affirme le Dr Bernard, mais plusieurs enquêtes sont aujourd'hui en cours.

UN MARCHÉ EN ÉBULLITION

ENTRE 2000 ET 2012

680 % hausse du nombre d'injections de toxine botulinique

2000 **0,786 MILLION** → 2012 **6,1 MILLIONS**



205 %

hausse du nombre d'injections d'agents de remplissage

2000 **0,652 MILLION** → 2012 **2 MILLIONS**



- 16 %

chute parallèle du nombre de traitements esthétiques chirurgicaux

2000 **1,9 MILLION** → 2012 **1,6 MILLION**



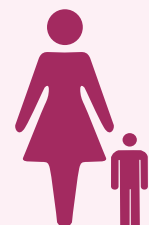
Source 2012 : American Society of Plastic Surgeons (ASPS)

EN 2011

\$ 1,7 MILLIARD
somme dépensée par les Américains pour subir des injections de protéine botulinique ou d'agents de remplissage

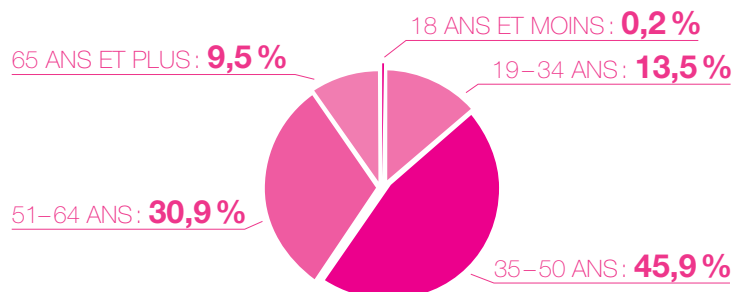
Il s'agit des deux traitements les plus populaires de tous chez les 35-50 ans.

91 % des adeptes sont des femmes
9 % sont des hommes



Après coup, environ deux clients sur trois estiment que ce type de traitement en valait la peine, selon les usagers du site RealSelf.com.

NOMBRE D'ADEPTES PAR TRANCHES D'ÂGE



Source: 15th Annual Cosmetic Surgery National Data Bank Statistics, The American Society for Aesthetic Plastic Surgery